

# **Panorama des administrations publiques 2023**

Fiches pays

# France

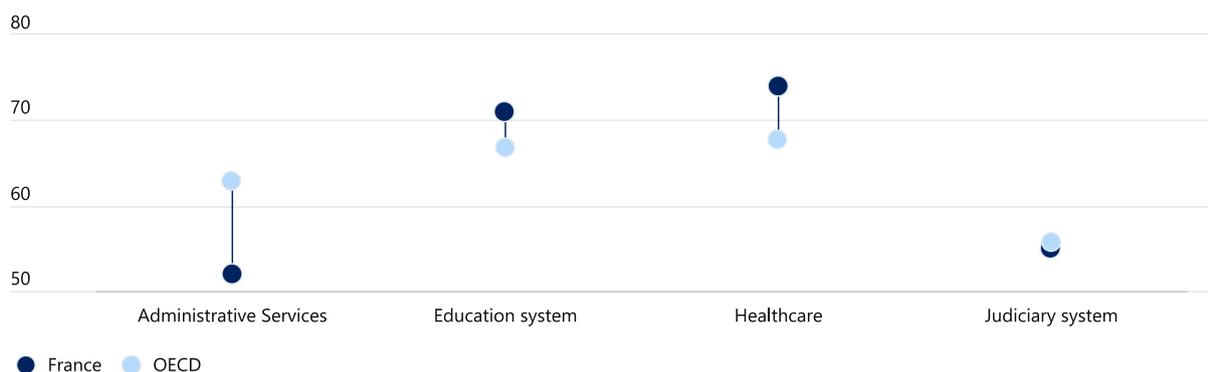
## Confiance et satisfaction à l'égard des services publics

La confiance dans les institutions publiques et la satisfaction à l'égard des services publics sont d'importants critères de la qualité de la gouvernance publique. Elles traduisent la perception que le public a de la compétence des administrations, s'agissant de concevoir et d'exécuter des politiques et prestations de service, ainsi que de ses attentes quant au comportement des institutions publiques et des personnes qui les représentent. Bien qu'une grande confiance dans les institutions ne soit pas une résultante nécessaire de la gouvernance démocratique, la confiance et la satisfaction à l'égard des services publics favorisent une gouvernance efficace car ils vont de pair avec le respect des politiques, la participation à la vie publique et la cohésion sociale.

**En comparaison avec les autres pays, la France obtient de bons résultats en ce qui concerne la satisfaction à l'égard des services publics.** Environ 74 % de la population est satisfaite du système de santé et 71 % du système éducatif, ce qui représente respectivement 6 et 4 points de pourcentage de plus que les valeurs moyennes dans les pays de l'OCDE. Le pourcentage de personnes satisfaites à l'égard des services administratifs est cependant inférieur de 11 points de pourcentage à la moyenne de l'OCDE (52 % contre 63 %).

### Graphique 1. Satisfaction à l'égard des services publics, 2022

% of population, 2022 or latest available year

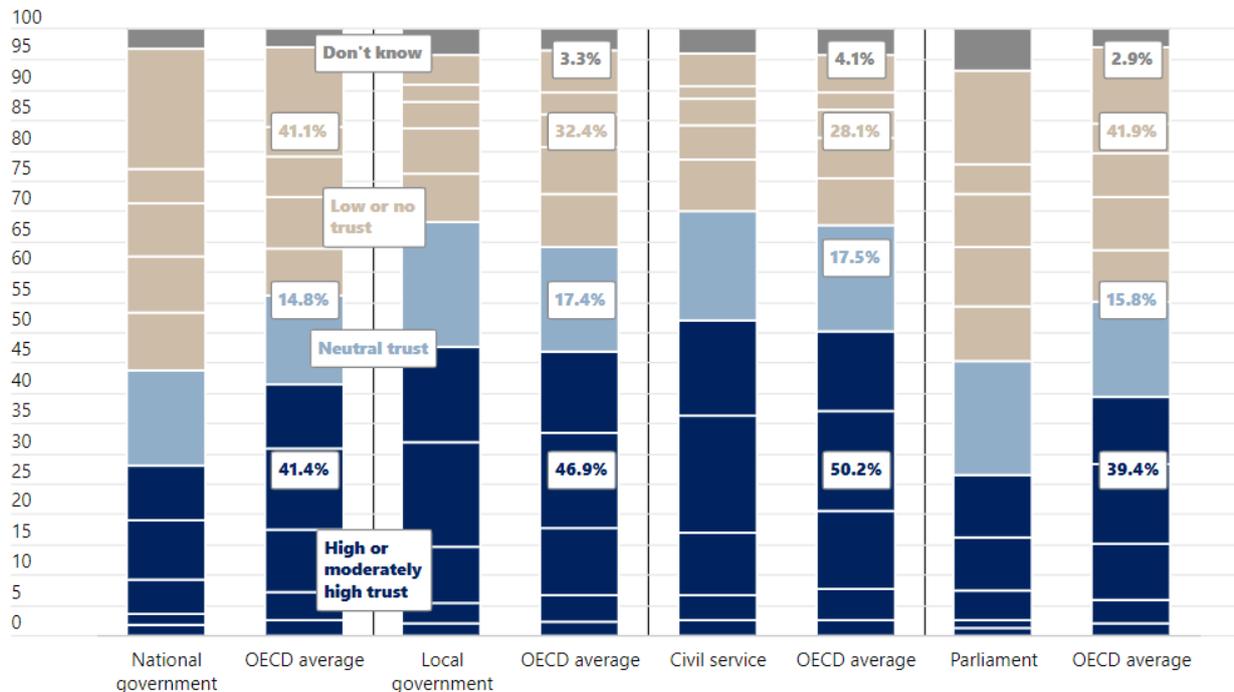


**À peine plus d'un quart des Français (28 %) indiquent avoir une forte confiance ou une confiance modérée dans l'administration nationale, ce qui est en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (41 %).** Toutefois, une majorité de Français font état d'une forte confiance ou d'une confiance modérée dans la fonction publique (52 %) ; pour l'administration locale, ce pourcentage est légèrement inférieur (48 %). En comparaison avec les autres pays, la France obtient un résultat supérieur à la moyenne de

l'OCDE en ce qui concerne la confiance dans ces deux institutions. Seuls 26 % des Français déclarent ressentir une confiance forte ou modérée à l'égard du parlement.

## Graphique 2. Confiance dans les institutions publiques, 2021

% of population reporting high or moderately high trust in various public institutions, France, 2021



## Obtenir des résultats grâce à de bonnes pratiques de gouvernance

En cette période de crises multiples, les pouvoirs publics doivent adopter des pratiques plus avancées en vue d'instaurer la confiance et de renforcer la résilience de la démocratie. Pour cela, il leur faut tirer parti des points forts de la démocratie, notamment en renforçant l'association des citoyens et des parties prenantes à la prise de décision ; en renforçant les compétences essentielles pour affronter les crises, par exemple en matière de budgétisation et de gestion des finances publiques de façon à mener à bien les transitions écologique et numérique ; et en se protégeant face aux menaces qui pèsent sur les valeurs démocratiques, par exemple en maintenant des règles efficaces d'intégrité publique et en promouvant une utilisation éthique de l'intelligence artificielle.

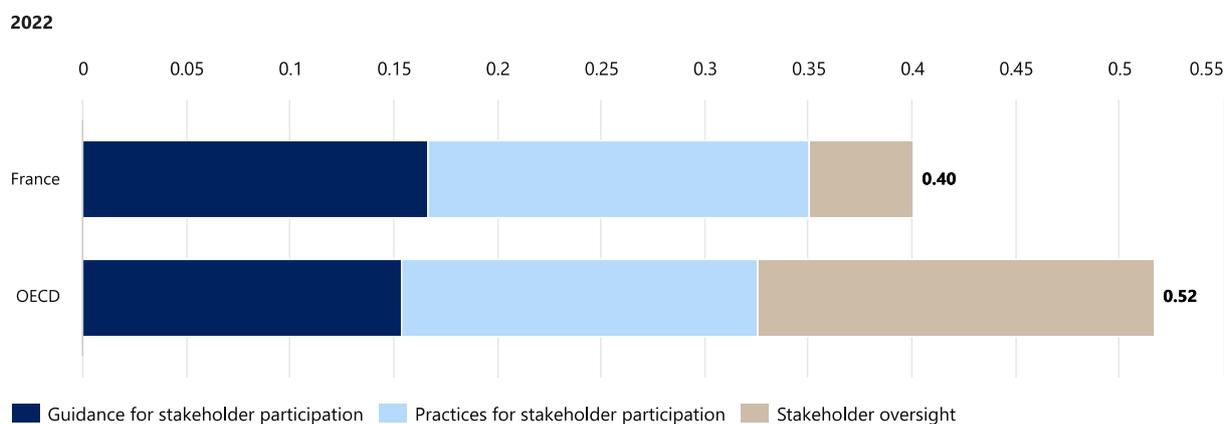
Associer les citoyens et les parties prenantes à la prise de décisions permet de mieux concevoir, mettre en œuvre et faire accepter auprès du public les politiques, les infrastructures et les prestations de service. Dans son volet consacré à la participation des parties prenantes, l'indicateur de gouvernance des infrastructures (IGI) de l'OCDE donne un aperçu du bilan affiché par les pays pour ce qui est de définir des orientations nationales sur la collaboration avec les parties prenantes, de favoriser la participation concrète de ces dernières et de faire en sorte qu'elles exercent un contrôle sur les projets d'infrastructure.

**La France obtient un score de 0.40 à l'indice de gouvernance des infrastructures en ce qui concerne la participation des parties prenantes, ce qui est inférieur à la moyenne de l'OCDE (0.52).** Ses résultats sont proches des valeurs moyennes de l'OCDE concernant les orientations relatives à la participation des parties prenantes (0.17) et les pratiques de participation de celles-ci (0.18). Toutefois, le score de la France n'est que de 0.05 (sur une valeur maximale de 0.33) en ce qui concerne la supervision

des projets d'infrastructure par les parties prenantes, ce qui est bien inférieur à la moyenne de l'OCDE (0.19).

### Graphique 3. Indicateur de la participation des parties prenantes à la prise de décisions en matière d'infrastructures

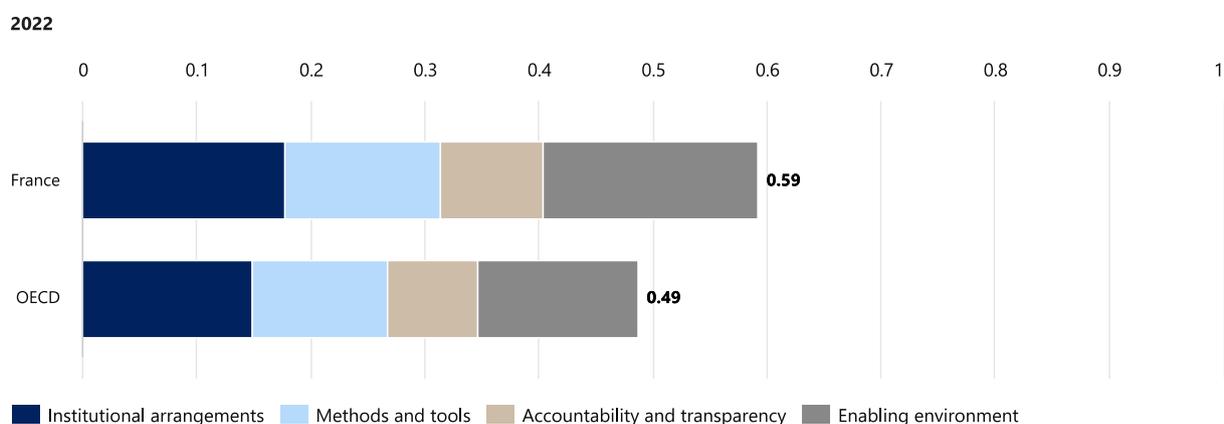
Sur une échelle de 0 (score le plus faible) à 1 (score le plus élevé), 2022



Les processus de gestion budgétaire, comme la budgétisation verte, peuvent constituer des outils dans la lutte contre la crise climatique et dans la poursuite des objectifs environnementaux. Malgré l'augmentation rapide du nombre de pays qui mettent en œuvre des mécanismes de budgétisation verte, ces derniers pourraient être utilisés plus efficacement. Les mécanismes de budgétisation verte recouvrent des dispositifs institutionnels permettant d'examiner les effets des mesures budgétaires et fiscales sur l'environnement, des méthodes pour évaluer leur cohérence, des mécanismes de renforcement de la transparence et de la responsabilité, et un cadre de gouvernance budgétaire favorable.

**La France obtient des résultats supérieurs à la moyenne des pays de l'OCDE en matière de budgétisation verte.** Son score à l'indice de l'OCDE sur la budgétisation verte s'élève à 0.59, alors que le résultat moyen dans la zone OCDE est de 0.49 (pour un score maximal de 1 correspondant à une application totale de la budgétisation verte). La France a un bon score en ce qui concerne les dispositifs institutionnels (0.18 sur une valeur maximale de 0.25) et l'environnement favorable (0.19). Toutefois, il existe une marge d'amélioration dans les domaines des méthodes et des outils (0.14) ainsi que de la redevabilité et de la transparence (0.09).

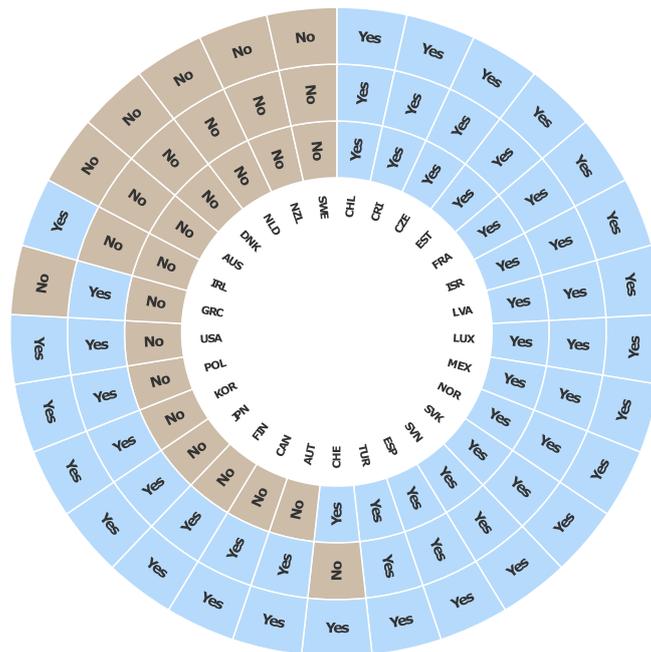
### Graphique 4. Indice de l'OCDE sur la budgétisation verte, 2022



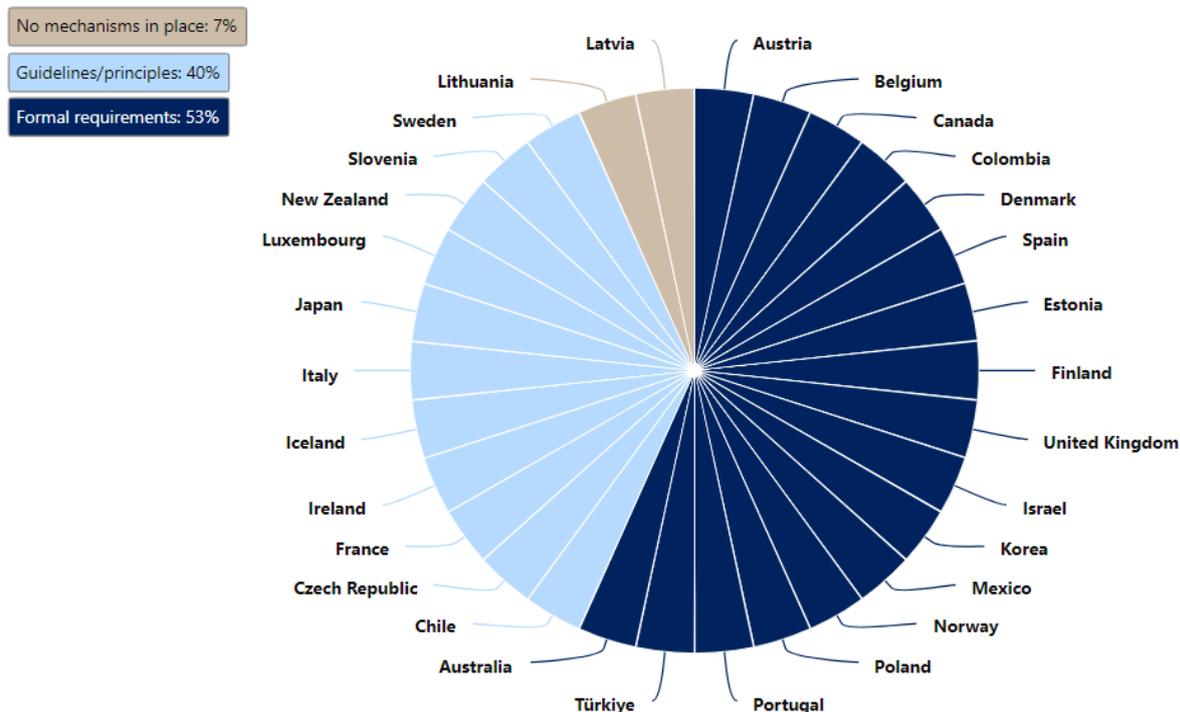
Les contributions financières permettent à des personnes et à des entités de soutenir des candidats et des partis politiques. Il convient cependant de réglementer le financement politique de façon appropriée pour réduire les risques d'influence injustifiée et de captation de l'action publique.

**En France, les entreprises publiques et les entreprises et États étrangers n'ont pas le droit de financer des campagnes ou des partis politiques.** Par ailleurs, les dons anonymes ne sont pas autorisés, et les contributions à des candidats ou à des partis politiques doivent être enregistrées ou signalées.

**Graphique 5. Réglementation interdisant le financement de partis politiques et de campagnes électorales, 2022**



**Graphique 6. Mécanismes employés pour garantir une utilisation éthique de l'intelligence artificielle dans les administrations, 2022**

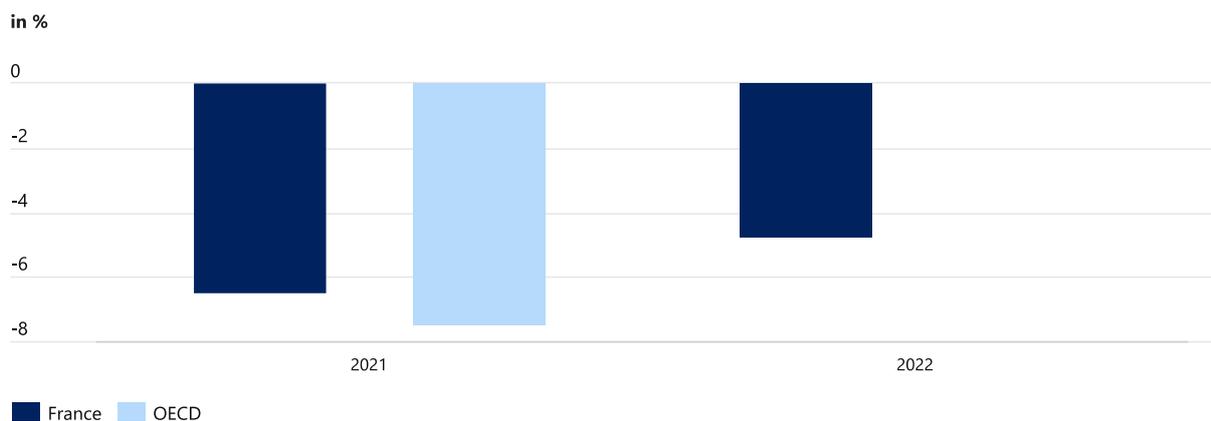


## Les ressources des administrations publiques : origine et gestion

Après une nette détérioration liée à la pandémie de COVID-19, qui a exigé la mise en place de mesures d'urgence et de dispositifs de soutien direct aux entreprises et aux personnes, les finances publiques affichent certains signes positifs, mais la reprise demeure fragile. Le solde budgétaire est la différence entre le niveau des recettes et le niveau des dépenses constatées dans le budget de l'État au cours d'un exercice donné. L'État est en déficit budgétaire lorsqu'il dépense plus qu'il ne perçoit, et en excédent budgétaire lorsqu'il dépense moins.

**En 2021, la France affichait un déficit budgétaire à hauteur de -6.5 % de son PIB, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE (-7.5 %).** Ce déficit a été réduit à 4.7 % en 2022 : malgré l'importante diminution que cela représente, le pays est encore loin de l'équilibre budgétaire. La dette publique française représentait 138.1 % du PIB en 2021, ce qui est supérieur à la moyenne de l'OCDE (120.8 %). En 2022, la dette publique ne s'élevait plus qu'à 117 % du PIB.

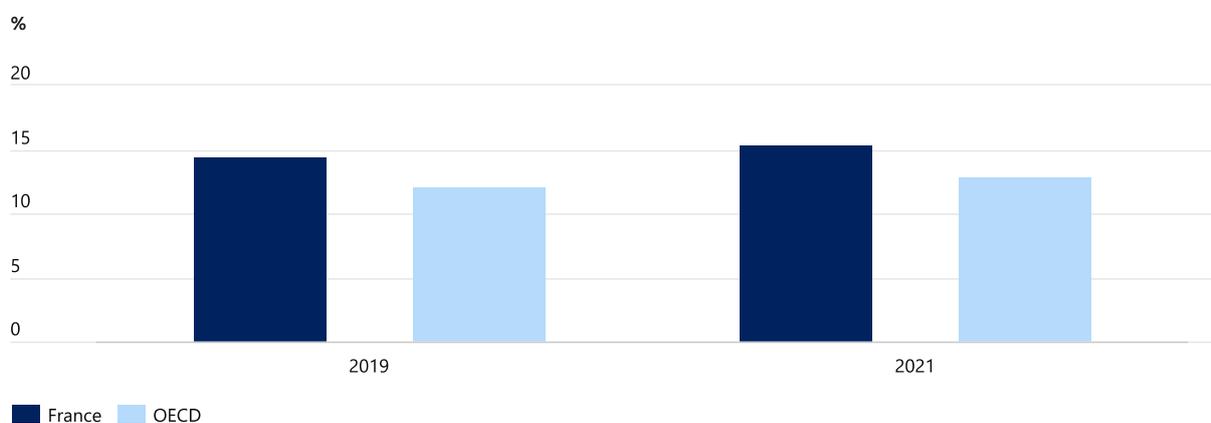
### Graphique 7. Solde budgétaire des administrations publiques en pourcentage du PIB



L'investissement public peut améliorer la productivité et la croissance économique, tout en favorisant l'exécution des politiques de long terme, notamment l'aménagement d'infrastructures dédiées aux énergies vertes pour accompagner l'action face au changement climatique. Ainsi, pour mettre en œuvre leurs politiques et assurer les services publics, les administrations publiques passent des marchés publics pour de grandes quantités de biens, de services et de travaux.

**En 2021, la France a consacré 15.4 % de son PIB aux marchés publics, pourcentage supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (12.9 %).** Le niveau de dépenses d'investissement du pays est proche de la moyenne de l'OCDE. En 2021, la France a investi 3.7 % de son PIB, contre 3.4 % en moyenne dans le reste des pays membres de l'OCDE. L'année 2022 n'a vu aucune évolution majeure puisque ce taux s'élevait à 3.9 %.

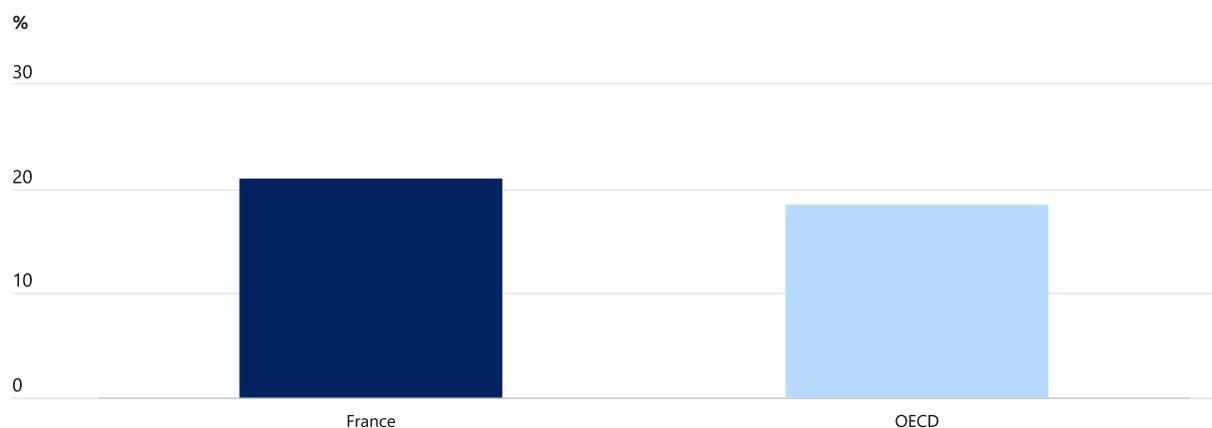
### Graphique 8. Dépenses liées aux marchés publics en pourcentage du PIB



Le poids de l'emploi public varie grandement d'un pays de l'OCDE à l'autre, dans une fourchette comprise entre environ 10 % et un peu plus de 30 %.

**En France, le taux d'emploi public est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE.** La part de l'emploi public dans l'emploi total était de 21.1 % en 2021, contre 18.6 % en moyenne dans les pays membres de l'OCDE.

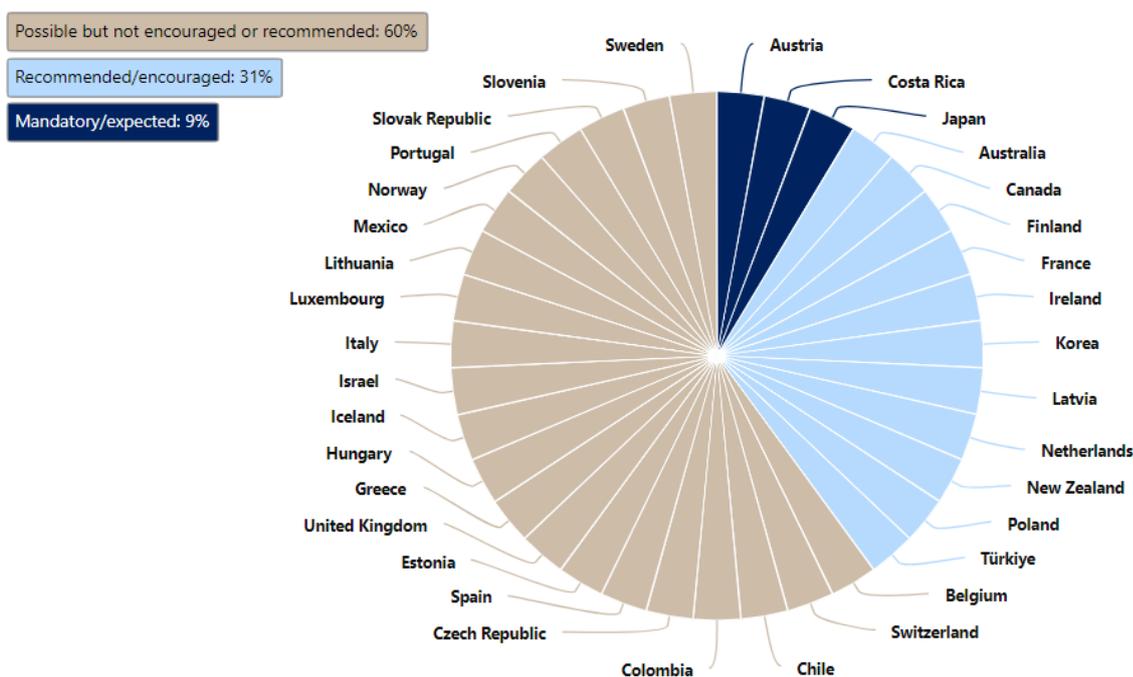
Graphique 9. L'emploi public en pourcentage de l'emploi total, 2021



Les administrations recourent à différents moyens pour mobiliser et développer les capacités de leur personnel. Ainsi, la mobilité interne permet de mettre en commun les ressources humaines des différentes administrations ainsi que d'attirer et de fidéliser les fonctionnaires.

**En France, la mobilité interne des fonctionnaires est recommandée et encouragée.** Cela concerne également les hauts fonctionnaires. Des plans d'apprentissage individuels sont mis au point pour la totalité ou la quasi-totalité des agents publics.

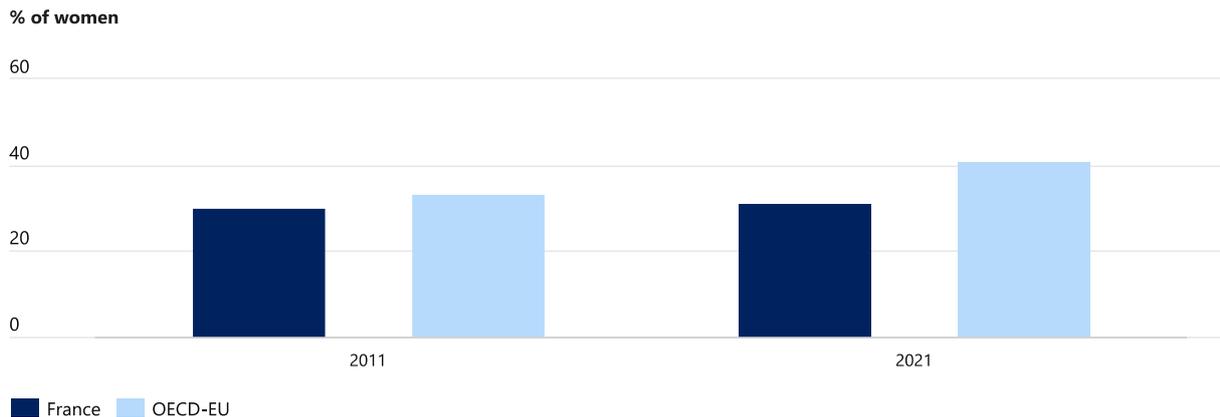
Graphique 10. Mobilité des fonctionnaires dans les administrations publiques centrales, 2022



La représentation égale et paritaire des femmes et des hommes dans le secteur public est un indicateur majeur du chemin parcouru vers l'égalité des genres, la diversité et une meilleure représentation. En 2020, dans les pays de l'OCDE, les femmes étaient majoritaires parmi les salariés du secteur public (58.9 %), des écarts importants étant observés entre les pays. Bien souvent toutefois, elles sont sous-représentées aux postes de direction.

**La France se situe légèrement en dessous de la moyenne de l'OCDE en ce qui concerne la parité dans l'encadrement supérieur au sein de l'administration nationale.** Le pourcentage de femmes occupant un poste d'encadrement supérieur dans l'administration nationale ne s'élève qu'à 31.1 %, ce qui place la France en dessous de la moyenne de l'OCDE-UE (40.8 %). En outre, puisque les fonctions ministérielles ne sont exercées qu'à 35 % par des femmes, le pays n'a pas atteint la parité entre les genres, résultat qui correspond à la moyenne de l'OCDE (36 %).

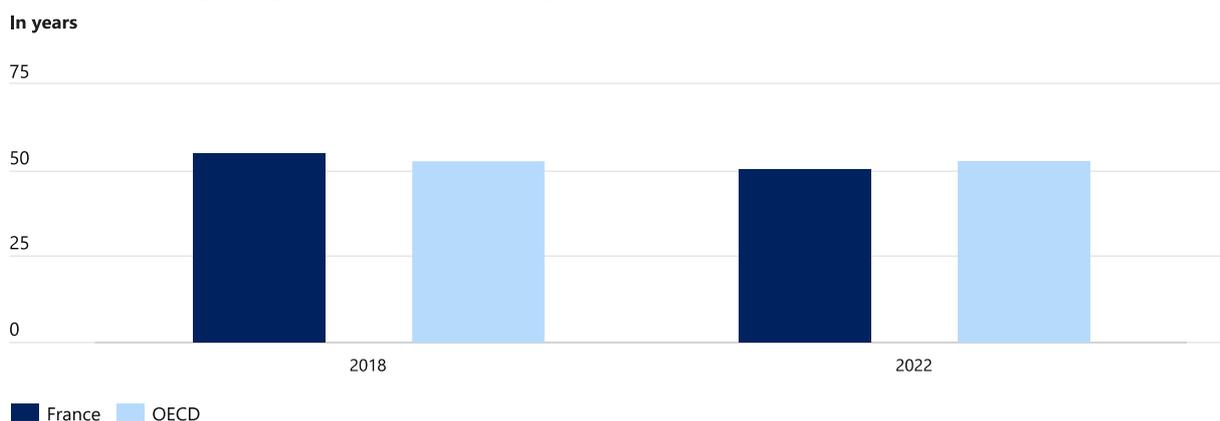
### Graphique 11. Égalité des genres dans les fonctions d'encadrement supérieur de l'administration nationale, 2021



Les jeunes des pays de l'OCDE sont sous-représentés dans la vie publique et politique, ce qui signifie que leur voix et leurs intérêts risquent de ne pas être suffisamment pris en compte dans l'élaboration des politiques.

**En France, l'âge moyen des membres de cabinet ministériel était de 51 ans en 2022, quatre ans de moins qu'en 2018 et deux ans de moins que la moyenne de l'OCDE (53 ans).**

### Graphique 12. Âge moyen des membres du gouvernement, 2018 et 2022



---

## À propos de cette publication

Le *Panorama des administrations publiques* fournit des données fiables et comparables à l'échelle internationale sur la manière dont les administrations publiques fonctionnent et s'acquittent de leur mission dans les pays membres de l'OCDE, les pays en voie d'adhésion et d'autres grandes économies. Les fiches pays mettent en relief les indicateurs clés par rapport à la moyenne OCDE. Les informations qu'elles contiennent proviennent du nouveau portail de données du *Panorama*, qui permet de comparer plus facilement et de façon plus interactive les pays entre eux et avec la moyenne OCDE. Les fiches pays fournissent, non pas un bilan détaillé de la situation en matière de gouvernance publique, mais un aperçu des principaux indicateurs étudiés dans les trois sections de la publication : a) confiance et satisfaction à l'égard des services publics ; b) obtenir des résultats grâce à de bonnes pratiques de gouvernance et c) les ressources des institutions publiques : origine et gestion.

### Notes concernant les graphiques

Satisfaction à l'égard des services publics : pour ce qui est du système judiciaire et des tribunaux, les données correspondent à la part des personnes qui déclarent avoir confiance dans l'institution. Les données relatives aux services administratifs proviennent de l'Enquête sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques que l'OCDE a conduite en 2021. Les données sur la satisfaction envers les systèmes d'éducation et de santé et celles sur la confiance dans le pouvoir judiciaire sont tirées du Gallup World Poll.

Les données sur les finances publiques et l'économie sont tirées du Système de comptabilité nationale (SCN) et ont été extraites le 5 mai 2023.

Conformément au cadre du SCN, on calcule le solde budgétaire des administrations publiques, également présenté comme leur capacité (+) ou leur besoin (-) de financement, en soustrayant les dépenses totales des administrations publiques de leurs recettes totales.

Il est rendu compte de la dette brute des administrations publiques suivant la définition du SCN, laquelle diffère de celle employée dans le Traité de Maastricht. Ainsi, la dette désigne l'ensemble des éléments de passif exigeant un ou des paiements d'intérêts ou d'un principal par le débiteur au créancier à une ou plusieurs dates dans le futur. Tous les instruments de dette constituent des éléments de passif, mais certains de ces éléments, tels que les participations et les produits dérivés financiers, ne sont pas des instruments de dette.

L'emploi public désigne l'emploi du secteur des administrations publiques tel que défini dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Les données sur l'emploi dans le secteur des administrations publiques ont été extraites le 17 avril 2023.

Dans les cas de la Corée, des États-Unis, de l'Islande, du Japon, du Mexique et de la Türkiye, les données relatives à l'emploi dans le secteur des administrations publiques proviennent du portail de données statistiques de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ILOSTAT.

Les données indiquées se rapportent à la part des femmes qui dirigeaient un ministère au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (dont sont exclus les ministres sans portefeuille).

Les données relatives à l'âge des ministres décrivent la situation au 20 décembre 2022.

La moyenne OCDE est une moyenne non pondérée, sauf dans le cas des indicateurs des finances publiques.

Pour en savoir plus, voir :

<https://www.oecd.org/fr/gov/panorama-des-administrations-publiques.htm>